

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 décembre 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absents excusés : Loïc CHRISTIN, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Leila MANET

2021_49 - Objet : Décision modificative n°05/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au frais de personnel.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Dépenses	Recettes
012-6413	Personnel non titulaire	+ 18 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	- 2 000,00 €	
73224	Fonds départementaux DMTO		+ 16 000,00 €
	Total	16 000,00 €	16 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

